

BMX CLUB COURNON



Hôtel de ville – Maison des Associations – B.P. 158 – 63 804 COURNON Cedex

@ : bmxcournon@gmail.com

☎ : 06 99 22 00 74

www.bmxclubcournon.com

📘 Cournon Bicross

REGLEMENT INTERIEUR

INTRODUCTION

Le présent règlement a pour but de préciser le fonctionnement du club conformément aux dispositions légales des statuts de l'association et de la réglementation en vigueur édictées par la F.F.C. Il est rappelé que chaque adhérent(e) et / ou son représentant légal a pour devoir de connaître ce règlement et de s'y référer.

Le présent règlement peut être modifié à tout moment selon la libre appréciation du Conseil d'Administration et voté en Assemblée Générale. L'Association du BMX Cournon d'Auvergne est affiliée à La Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.). L'obtention d'une licence F.F.C. est obligatoire pour l'adhésion au Club et la pratique du BMX sur la piste de Cournon d'Auvergne.

Le bon fonctionnement de l'association réside dans l'entente cordiale de ses membres. Il est donc de la responsabilité de chacun de se montrer courtois entre parents, avec les salariés du club, les bénévoles et les membres du Conseil d'Administration. Des sanctions peuvent être prononcées par le Conseil d'Administration en cas de manquement grave à cette règle pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'association avec un remboursement partiel de l'adhésion.



BMX CLUB COURNON



BASES DE LA PRATIQUE

Tout pilote doit être âgé d'au moins 2 ans afin d'être licencié sous couvert de la FFC.

Une séance de découverte est possible pour les nouveaux adhérents, la présence d'un parent lors de cet essai est vivement recommandée.

- **L'EQUIPEMENT**

Sur la piste le pilote doit OBLIGATOIREMENT avoir :

- √ Casque intégral homologué attaché
- √ Gants couvrant les mains jusqu'au bout des doigts
- √ Vêtements à manches longues
- √ Pantalon à jambes longues (jogging interdit)*
- √ Chaussures protégeant bien les pieds et correctement lacées.
- √ Chaussettes couvrant les chevilles
- √ Vélo en bon état de marche

* Les pantalons courts type bmx sont autorisés uniquement avec une protection du genou et du tibia avec une surface rigide.

Le pilote devra se présenter avec du matériel en bon état vélo de location compris (voir contrat de location), il en va de sa sécurité et de celle des autres pilotes.

L'équipement est sous la responsabilité du pilote. En aucun cas le Club ne procède à la maintenance des vélos. L'équipement et le matériel restent sous la vigilance du pilote, le Club décline toute responsabilité en cas de vol commis sur le site.



BMX CLUB COURNON



LES ENTRAÎNEMENTS

Pour participer aux séances d'entraînement le pilote doit être à jour de sa cotisation. La date limite de paiement de la cotisation et de la licence est le 30 septembre.

Dans le cas de non-paiement de l'adhésion et/ou de la licence, ce dernier ne sera pas admis sur la piste pour les entraînements.

Tout pilote non licencié au club doit faire une demande écrite par mail pour s'entraîner pendant l'année au sein du Bmx Club Cournon. Après consultation du bureau, le pilote sera autorisé ou non à faire partie d'un groupe d'entraînement. Une adhésion au club sera obligatoire. Le montant sera fonction du nombre d'entraînements.

Les entraînements sont encadrés par des entraîneurs salariés disposant d'un Diplôme d'État et / ou Brevet Professionnel (ainsi que des éducateurs diplômés par la fédération). Ils sont les seuls responsables des programmes d'entraînement qui ne peuvent en aucun cas être contestés. Ils sont également les garants du respect du présent règlement et du projet du club.

Les pilotes sont répartis par groupes définis par l'entraîneur. Les jours et horaires d'entraînement sont établis par l'entraîneur après validation du Bureau.

Le club se réserve la possibilité de modifier les horaires ou d'annuler un entraînement. Ces modifications seront, dans la mesure du possible, diffusées par mail, sms ou sur facebook.

La présence régulière aux entraînements est recommandée et il est demandé au pilote de respecter les groupes et les horaires (échauffements inclus). En cas d'absence, il est souhaitable d'en avertir l'éducateur.

Il est interdit de quitter l'entraînement et/ou stage avant la fin sans prévenir l'entraîneur pour des raisons de sécurité. Les règles de politesse sont applicables lors de chaque entraînement.

L'accès de la piste (Start et espace d'arrivée compris) est autorisé uniquement aux pilotes, entraîneurs et bénévoles de permanence durant les entraînements. En aucun cas, les parents sont autorisés à entrer sur la piste et le haut des virages sans autorisation des éducateurs ou bénévoles du Conseil d'Administration. Les éducateurs sont disponibles aux pauses et aux changements de groupe.

Les parents peuvent assister aux entraînements en restant sur les extérieurs : le long de la première et la dernière ligne.



BMX CLUB COURNON



Chaque parent s'engage à vérifier, avant de laisser son enfant seul, que l'entraînement a bien lieu et de veiller à venir le chercher à l'heure convenue à la fin de l'entraînement.

Le club de BMX Cournon est responsable de votre enfant uniquement pendant ses heures d'entraînement. En dehors de ses horaires, la responsabilité du club et de ses dirigeants ne pourra être invoquée en cas de litige. En cas d'accident ou de problème médical durant un entraînement, le club prendra toutes les dispositions nécessaires et préviendra les parents ou le représentant légal du pilote.

Des « pistes libres » sont ouvertes, le vendredi soir de 18h30 à 20h00, pour tous les pilotes du club. Elles sont libres d'accès et non encadrées par un entraîneur. Les nouveaux pilotes ne sont autorisés qu'à partir de janvier après avoir bénéficié d'une période de formation. Un éducateur ou un bénévole du club encadre la piste libre mais n'est pas responsable. Chaque pilote mineur doit avoir un responsable avec lui. Sur la piste, des arrêts sont possibles, mais uniquement en fin de chaque ligne, serrés sur la gauche. Il est interdit de prendre la piste à l'envers durant les pistes libres.

Durant les vacances scolaires, des stages de perfectionnement sont organisés. Une participation financière sera demandée pour couvrir les frais de stage.

Des stages sont organisés par le Club pour travailler sur les pistes voisines ou plus lointaines. La visite à titre personnel d'autres pistes N'EST PAS AUTORISÉE par le Club. En effet, chaque club a son règlement et des obligations quant à ses propres installations qui lui sont confiées par la mairie.

En dehors des entraînements, pistes libres et stages, la piste n'est pas accessible même aux licenciés du Club sous peine de sanctions.

Les pilotes et leurs accompagnants se doivent de respecter la propreté du site et du local ; les bouteilles plastiques doivent être IMPÉRATIVEMENT ramassées à la fin de chaque séance d'entraînement. Deux poubelles sont disponibles. En effet, l'association souhaite participer à l'effort collectif de tri sélectif. Merci de viser juste !

L'association souhaite préserver le site ainsi que les sportifs s'exerçant poumons ouverts. Un sceau avec du sable est positionné au niveau de l'espace se trouvant sur la butte en dernière ligne, vers le grillage. Merci de respecter la propreté en mettant les mégots dans ce sceau et de respecter nos sportifs en ne fumant pas vers les locaux ou aux abords de la piste.



BMX CLUB COURNON



LES COMPETITIONS

Il est possible durant la saison de participer à diverses compétitions : du niveau départemental au niveau national. L'engagement financier est à la charge du pilote. En cas de non participation, aucun remboursement ne sera effectué.

Les déplacements pour toutes les courses sont à la charge du pilote et sous la responsabilité des parents. En cas de mise en place d'un minibus pour une compétition, chaque adhérent devra veiller à maintenir le bus propre, les frais seront partagés par les adhérents utilisateurs. Le nettoyage du minibus, passage de la balayette et éventuellement d'une serpillière pour les traces de pneus est impératif (règlement de la Mairie).

Pour les courses départementales, territoriales et régionales, un tableau sera à renseigner à la piste, et les engagements sont à faire au plus tard le mercredi avant les courses.

Pour les courses inter-régionales et nationales, les inscriptions se font uniquement par l'intermédiaire du club. Il n'y a pas d'inscription systématique. Chaque pilote doit s'inscrire par mail à : inscriptionscourses.bmxcournon@gmail.com .

La gestion des inscriptions de toutes les courses étant entièrement informatisée, aucune inscription hors délai ne pourra être prise.

 **LES INSCRIPTIONS SERONT PRISES EN COMPTE UNE FOIS LE MONTANT DE LA COURSE PAYE.**

Règlement intérieur validé le 15 mai 2017 par le Conseil d'Administration et applicable à partir de cette date.



BMX CLUB COURNON



LES BENEVOLES

Les bénévoles du club sont présents pour la mise en place du cadre du club, la gestion et le bon fonctionnement de celui-ci. Chaque membre ou parent de membre peut devenir bénévole au sein du club en tant que membre actif répondant présent lorsque l'occasion se présente ou se proposant volontairement.

Pour faire parti du Conseil d'Administration et du bureau du club des dispositions conformes aux statuts de l'association sont à respecter. Celles-ci sont présentes dans une annexe au règlement. Elles sont disponibles sur demande et envoyées, chaque année, en préparation de chaque Assemblée Générale.